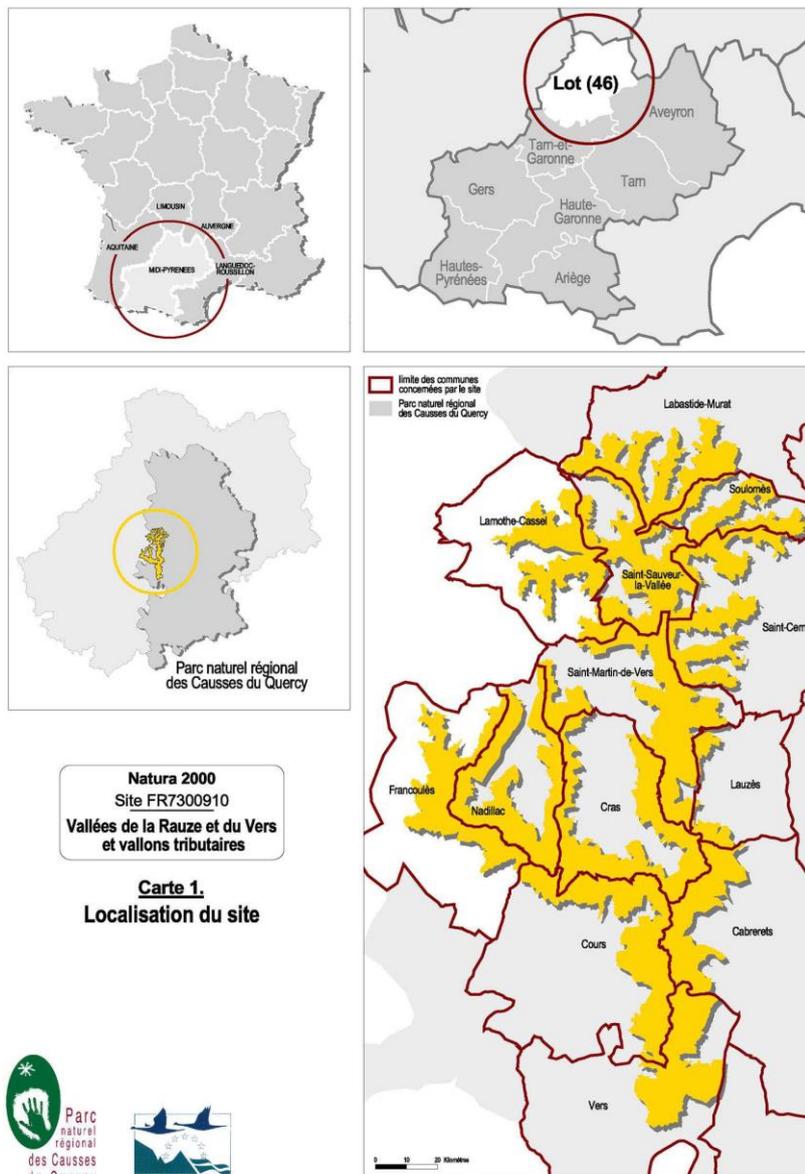


## FICHE DE SYNTHÈSE DU SITE NATURA 2000

« Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires »

FR7300910



Site FR7300910 «Vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires »

ZSC : Arrêté du 13/04/2004

Département : Lot (100 %)

Surface du site : 4 817 hectares

Opérateur/animateur du site : Parc naturel régional des Causses du Quercy

## Description du site

Le site intitulé « vallées de la Rauze et du Vers et vallons tributaires » – désigné sous le Code FR7300910 – est intégralement situé sur le département du Lot. Il est, de plus, localisé pour sa majeure partie sur le territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

Ce site est d'une taille importante, puisqu'il couvre plus de 4 800 ha. Il englobe l'ensemble du linéaire de la rivière du Vers et de son affluent, la Rauze, quasiment jusqu'à la confluence avec le Lot. Le périmètre inclut également les versants très pentus, mais s'étend au final assez peu sur le plateau (Causse).

Ce site est constitué d'un ensemble de petites vallées et vallons à écoulement permanent ou temporaire s'inscrivant dans des formations sédimentaires jurassiques calcaires et marnocalcaires.

D'une grande diversité d'un point de vue paysager, il est caractérisé, en fonds de vallées, par la présence d'un long linéaire de prairies naturelles, ponctué de cultures annuelles, de peupleraies et de bois alluviaux, et d'un réseau de haies encore bien développé.

En versant, la couverture boisée, largement dominante, est composée principalement d'une chênaie pubescente à Buis (*Buxo-Quercetum*) et d'un type de charmaie calcicole riche en Lis martagon et Hellébore vert. Ponctuellement, sur les versants les plus obliques et généralement orientés au sud, on retrouve, sur un sol souvent fortement érodé, un complexe de pelouses de pentes fortes et de landes à Genévrier ou à Buis, dits « travers », ou encore, pour la partie aval du site, un ensemble de falaises verticales.

Enfin, sur les débuts de Causse, on trouvera quelques beaux ensembles de pelouses sommitales, plus ou moins fermées, riches en orchidées remarquables.

### Les habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Surface (ha)	Etat de conservation	Menaces principales
Prairies maigres de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> )	6510	259,8	Bon	- Abandon des pratiques de fauche ; - Altération de la dynamique fluviale ; - Surpâturage et fauche précoce (destruction des espèces animales et végétales remarquables).
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire ( <i>Festuco-brometalia</i> ) (sites d'Orchidées remarquables)	6210	319,4	Moyen	- Abandon des pratiques de pâturage ; - Surpâturage (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ; - Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.

Pelouses rupicoles calcaires (Alyso - Sedion albi)	6110		Moyen	- Abandon des pratiques de pâturage ; - Travail du sol, conversion en prairie semée.
Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea	6220		Dégradé	- Abandon des pratiques de pâturage ; - Surpâturage (destruction des espèces animales et végétales remarquables) ; - Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.
Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	5130	300,7	Bon	- Évolution naturelle rapide vers le boisement de Chênes pubescents ; - Abandon total des parcelles de landes, libérant la dynamique naturelle ; - Conversion en terres agricoles ou en prairies semées, travail du sol d'une manière générale.
Formations stables xérothermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses (Berberidion p.p.)	5110	129,6	Bon	Le Buis n'est pas une espèce menacée sur le site. On peut néanmoins retenir que les Buxaies d'intérêt Communautaire ont une faible empreinte spatiale sur le site.
Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	91E0	20	Moyen	- Faible étendue spatiale ; - Non-gestion (abandon) des peuplements.
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	6430	6,2	Moyen	- Altération de la dynamique fluviale ; - Colonisation par les espèces ligneuses.
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-acerion	9180	0,2	Dégradé	- Faible étendue spatiale ; - Si les abords ne sont pas modifiés (milieu forestier environnant, fermeture, substrat instable...), ces zones ne sont pas menacées.
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	16,3	Bon	Cet habitat ne semble pas réellement menacé.
Grottes non exploitées par le tourisme	8310	Ponct.	Bon	

Espèces d'intérêt communautaire présentes (en ordre décroissant d'enjeu)

Nom français	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
Écaille chinée	1078	-	Bon	Localement, l'espèce peut se raréfier suite à la modification de ses habitats, notamment à la suite de drainage des zones humides, du calibrage des cours d'eau, de la densification naturelle ou artificielle des ripisylve, le traitement mécanique ou chimique des bords de route.
Écrevisse à pattes blanches	1092	Populations viables, une des deux populations de taille importante	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les populations recensées sur le site sont touchées par la Thélohaniose (ou « maladie de la Porcelaine ») – une des causes possibles de forte régression sur le site,</li> <li>- Les populations du site sont de petite taille,</li> <li>- Les activités de braconnage – l'espèce étant assez prisée – peuvent également porter préjudice aux populations locales de l'espèce (capacité de reproduction faible),</li> <li>- Introduction d'espèces exotiques d'Écrevisses, notamment les espèces américaines (plus compétitives),</li> <li>- Toute perturbation du biotope de l'espèce, et notamment tout type de travaux et d'aménagements pouvant porter atteinte au cours d'eau : curages, recalibrages, rectifications, reprofilages du ruisseau ; implantation d'installations polluantes en amont ; pompages, drainages ; plantations de résineux ou de peupliers ; etc.).</li> </ul>
Grand Capricorne	1088	-	Bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les menaces principales résultent de la tendance à l'élimination des vieux arbres ou des arbres sénescents et du bois mort au sol et de la disparition du bocage.</li> <li>- La destruction systématique de cette espèce en réponse aux dégâts que les larves peuvent provoquer aux arbres (notamment le creusement de galeries posant des problèmes quant à la commercialisation du bois).</li> </ul>
Agrion de Mercure	1044	Quelques populations importantes avérées	Bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements des cours d'eau (suppression de tufs, recalibrage, rectification, nettoyage des berges...),</li> <li>- Pompages ou dérivations pouvant entraîner des modifications des débits,</li> <li>- Fermeture des milieux (berges et/ou parcelles riveraines abandonnées),</li> <li>- Dégâts causés par le ragondin sur la végétation utilisée pour la ponte</li> <li>- Pollution des eaux, notamment par des</li> </ul>

Nom français	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
				rejets d'origine agricole.
Lucane cerf-volant	1357	-	Bon	Les menaces principales résultent de la tendance à l'élimination systématique des vieux arbres et du bois mort au sol et de la disparition du bocage.
Cuivré des marais	1060	2ème population la plus importante du Quercy	Bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mode d'exploitation des prairies (fauche trop précoce, surcharge pastorale [d'une façon générale le pâturage équin ou bovin semble avoir nettement moins d'incidences sur les populations de Cuivré que le pâturage ovin]),</li> <li>- Conversion des prairies naturelles de fauche (cultures annuelles, plantation de peupleraies...),</li> <li>- Fermeture des milieux suite à l'abandon de l'exploitation des parcelles [l'enfrichement est favorable temporairement aux populations de Cuivré des marais, mais rapidement la dynamique de fermeture s'accélère et le milieu devient défavorable],</li> <li>- Drainage des prairies</li> </ul>
Grand Rhinolophe	1304	200 individus estimés	Bon	<p>Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La menace principale à la conservation de l'espèce sur le site tient à la condamnation très récente du principal gîte de reproduction de l'espèce sur le site (bâtiment privé). Cela remet nettement en cause les potentialités de reproduction de l'espèce pour la saison prochaine.</li> <li>- Cette menace est à généraliser pour les autres sites de reproduction avérés et potentiels.</li> <li>- L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site, d'autant plus que peu de sites potentiels d'hibernation sur le site semblent rassembler les conditions climatiques optimales pour accueillir ces populations.</li> <li>- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la</li> </ul>
Petit Rhinolophe	1303	280 individus estimés	Bon	

Nom français	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
				conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site. - L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.
Rhinolophe euryale	1305	Obs. ponct.	?	Ces espèces sont extrêmement sensibles aux perturbations de leurs habitats (fréquentation / exploitation des grottes). - Comme pour les autres espèces de chiroptères, la conservation en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation doit être prioritaire. Un des facteurs limitant au maintien de ces espèces sur le site pourrait être l'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés.
Grand Murin	1324	Obs. ponct.	?	- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.
Murin de Bechstein	1323	Obs. ponct.	?	- Elles sont également assez sensibles aux pesticides.
Vespertilion à oreilles échancrées	1321	-	Bon ?	Les menaces et les facteurs limitant à la conservation de cette espèce sont liés au maintien en l'état des gîtes de reproduction et d'hibernation. - La menace principale à la conservation de l'espèce sur le site tient à la condamnation très récente du principal gîte de reproduction de l'espèce sur le site (bâtiment privé). Cela remet nettement en cause les potentialités de reproduction de l'espèce pour la saison prochaine. - Cette menace est à généraliser pour les autres sites de reproduction avérés et potentiels. - L'augmentation de la fréquentation des grottes et des sites hypogés est également une menace importante pour le maintien de cette espèce sur le site, d'autant plus que peu de sites potentiels d'hibernation sur le site semblent rassembler les conditions climatiques optimales pour accueillir ces populations.

Nom français	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
				<ul style="list-style-type: none"> <li>- La disparition des terrains de chasse de l'espèce sur le site liés à la disparition de l'entretien des prairies naturelles par des méthodes agropastorales extensives, voire la conversion de ces prairies en cultures annuelles et la suppression du réseau de haies du site.</li> <li>- L'utilisation massive de produits phytosanitaires et en particulier d'insecticides.</li> </ul>
Circaète Jean-le-blanc	A080	2 couples	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette espèce est très sensible aux dérangements et notamment on constate qu'elle l'est plus à la vue des Hommes qu'au bruit.</li> <li>Les travaux d'aménagement de l'autoroute A20 au niveau du site Natura 2000 étant terminés, celle-ci n'est à priori plus pénalisante pour le Circaète.</li> <li>- Tous les travaux dans ou en co-visibilité des aires de nidification utilisées ou potentiels : coupe et débardage de bois, reboisement, urbanisation, aménagements de pistes, chemins de randonnées ou réseau routier...</li> <li>- Fréquentation des sites en période de présence des oiseaux : randonnée pédestre ou équestre, véhicules tous terrains, travaux divers, chasse ;</li> <li>- Altération des territoires de chasse : pratiques agricoles intensives, destruction de murets, de haies, aménagements divers (routes, urbanisation, reboisement), abandon,</li> </ul>
Faucon pèlerin	A103	2 couples	Bon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique, l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises ;</li> <li>- Prédation du Hibou grand-duc et exclusion, par suite de l'augmentation des populations de dernier, des sites les plus favorables pour la reproduction ;</li> <li>- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...) ;</li> <li>- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.</li> </ul>
Hibou grand-duc	A215	1 couple	Moyen	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cette espèce est sensible aux dérangements causés par la chasse photographique,</li> </ul>

Nom français	Code Natura 2000	Éléments quantitatifs	État de conservation	Menaces principales
				<p>l'équipement des falaises, le vol de pente, l'exploitation forestière au pied des falaises – autant de perturbations susceptibles de provoquer l'abandon du nid et de la nichée ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les actions malveillantes (empoisonnement, tir au fusil, prélèvement d'œufs...)</li> <li>- Les lignes électriques sont une source de mortalité non négligeable.</li> </ul>

### Principaux objectifs du site

Habitat ou espèce visés	Objectifs principaux	Exemple de mesures de gestion
	Informier et sensibiliser les acteurs locaux sur les enjeux de conservation du patrimoine naturel du site	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrer la prise en compte des enjeux de conservation du site dans les différents projets individuels ou collectifs qui seront mis en œuvre sur le site ;</li> <li>- Favoriser l'appropriation de la gestion du site Natura 2000 par les usagers locaux.</li> </ul>
	Maintenir les surfaces d'habitats « majeurs »	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver la part globale de surfaces en habitats d'intérêt communautaire (non-destruction de l'existant) à l'échelle du site et non pas à la parcelle [il ne s'agit pas de figer le site à l'instant T0 de l'état des lieux de référence] ;</li> <li>- Apporter une attention particulière à la préservation des grands ensembles de prairies naturelles formant un cordon régulier dans le fond de vallée (maintenir les surfaces homogènes non morcelées).</li> </ul>
	Préserver les populations d'espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver a minima les populations (densité, localisation...) existantes ;</li> <li>- Préserver les habitats de ces espèces (surfaces, qualité...) existants.</li> </ul>
	Maintenir ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des habitats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Préserver l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt</li> </ul>

	d'espèces	<p>communautaire (typicité des habitats d'intérêt communautaire locaux) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les pratiques de gestion favorables à la conservation des habitats du site, notamment en ce qui concerne les habitats naturels agropastoraux ;</li> <li>- Réaliser des actions ponctuelles de restauration d'habitats.</li> </ul>
	Évaluer les résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire ;</li> <li>- Suivre et évaluer la mise en œuvre du Document d'objectifs (et tout particulièrement les actions qui seront mises en œuvre) ;</li> <li>- Évaluer l'impact des projets nouveaux sur l'équilibre et la valeur biologique du site.</li> </ul>